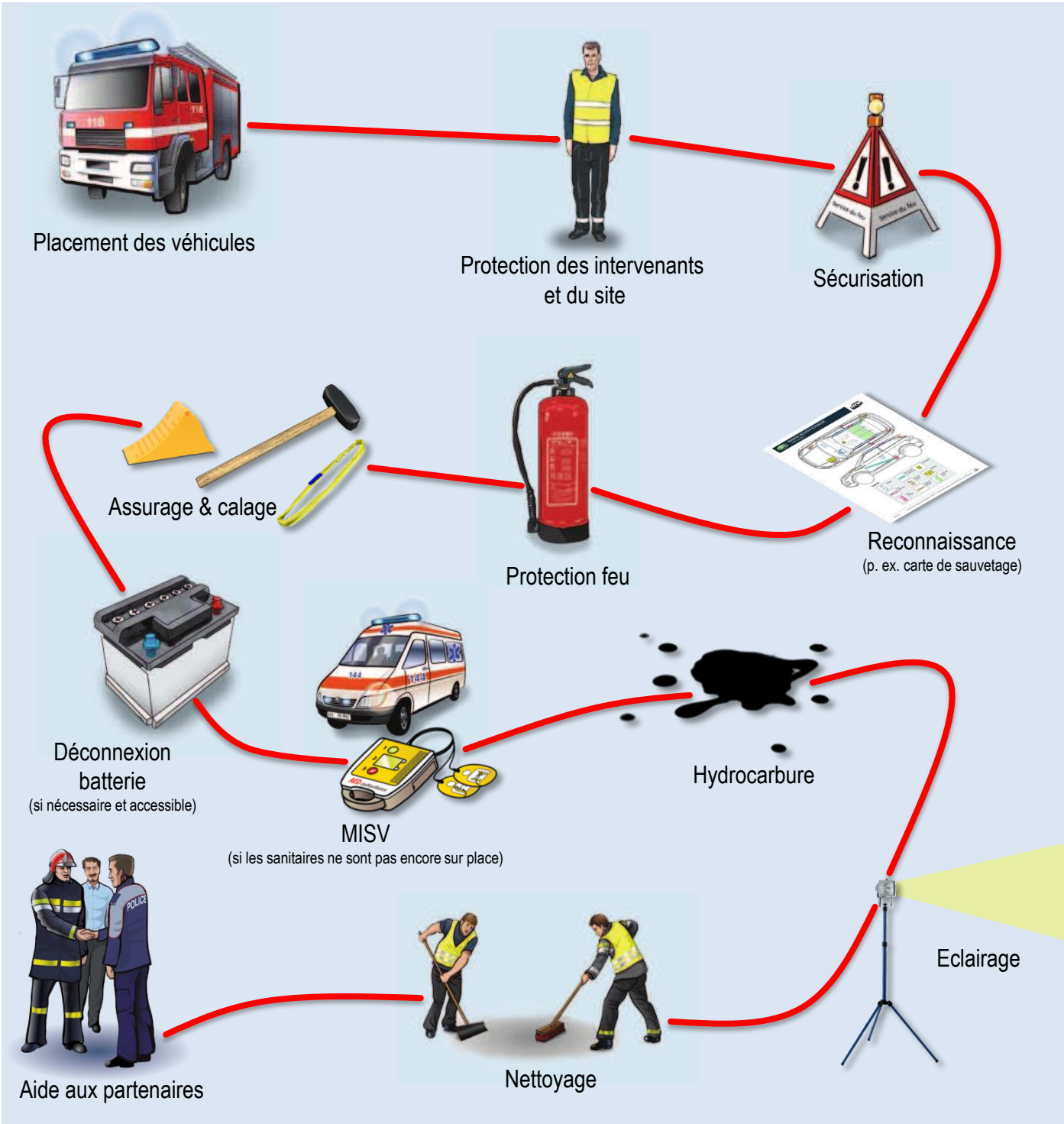


Accident de circulation avec personne blessée non incarcérée

1 | Fil rouge



- Si le blessé est incarcéré, demander immédiatement le déclenchement d'une alarme désincarcération (selon concept cantonal)